



Woezon

“Bienvenue”

Le Togo et la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane

Présenté par :

KUASSIVI MESSAN

**Directeur des Etudes et de la Législation
Commissariat des Douanes et Droits Indirects.
Office Togolais des Recettes (OTR)**

FÉDÉRER POUR BATIR

www.otr.tg

PLAN DE PRÉSENTATION

I. INTRODUCTION

II. LA MISE EN ŒUVRE DE LA VALEUR TRANSACTIONNELLE AU TOGO

III. LES DIFFICULTES LIÉES A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD

IV. LES PERSPECTIVES

V. CONCLUSION

I. INTRODUCTION

- Le Togo est un pays situé en Afrique de l'Ouest , entre le Bénin à l'Est, le Ghana à l'Ouest et le Burkina Faso au Nord et l'Océan Atlantique au Sud.
- C'est un pays côtier qui présente beaucoup d'**atouts logistiques**.
- Avec une profondeur de 16,60 mètres, le **Port de Lomé** est le seul port naturel en eau profonde de la côte ouest africaine pouvant accueillir les navires de 3^{ème} génération.
- Le **Togo** a réalisé au cours de ces dernières années d'**importants progrès** en matière de gouvernance, d'amélioration du cadre macro économique et social avec une croissance stable.



Burkina Faso

Bénin

Nigeria

Togo

Ghana

Côte d'Ivoire

Lomé

Golfe de Guinée

© Jacques Leclerc 2014

I. INTRODUCTION (suite)

- Des réformes tous azimuts avec une nette amélioration du climat des affaires et le lancement d'un Pan National de Développement (PND).(2018-2022)
- La création de l'Office Togolais des Recettes(OTR), en 2012, est l'une des reformes phares des finances publiques au Togo.
 - ✓ But: Intégrer les régies des douanes et des impôts au sein d'une structure unique et moderne, pour optimiser la collecte des ressources propres et lutter contre la corruption et l'évasion fiscale et mutualiser les contrôles fiscaux et douaniers et promouvoir l'investissement et la facilitation des échanges.
- La grande attraction dans le monde des investissements au Togo est le climat des affaires dont l'environnement est en constante amélioration.

I. INTRODUCTION (suite)

- La Douane togolaise au sein de l'OTR est ainsi engagée dans un processus de modernisation et s'active dans des démarches importantes afin de se conformer aux normes et standards internationaux (OMD, OMC , etc.)
- L'évaluation des marchandises importées est un défi majeur pour les administrations douanières
- Une bonne application de l'Accord est d'une importance capitale pour la perception des droits et taxes mais aussi pour la compétitivité de l'économie et la facilitation des échanges.

II. LA MISE EN ŒUVRE DE LA VALEUR TRANSACTIONNELLE AU TOGO

- La valeur en douane est l'un des trois (03) piliers fondamentaux du dédouanement des marchandises.
- Notion très complexe dans sa mise en œuvre.
- L'Accord de l'OMC a permis d'assurer une définition et une approche plus claire.
- Le Togo, membre originel de l'OMC, a ratifié cet Accord depuis Mai 1995.
- S'appuie sur un cadre réglementaire et structurel innovant avec des assistances techniques pour la mise en œuvre de l'Accord.

II. LA MISE EN ŒUVRE DE LA VALEUR TRANSACTIONNELLE AU TOGO (suite)

□ Amélioration du cadre réglementaire

- Internalisation de l'Accord sur la mise en œuvre de l'Article VII du G.A.T.T.
- Application de l'acte additionnel A/AS/12/17 portant adoption du code des douanes de la CEDEAO.
- Implémentation du règlement n° 05/CM/UEMOA portant code des douanes de l'UEMOA.
- Rédaction d'un nouveau code des douanes, Loi n° 2018-007 du 25 juin 2018 portant code des douanes.

II. MISE EN ŒUVRE DE LA VALEUR TRANSACTIONNELLE AU TOGO (suite)



PRIX EFFECTIVEMENT PAYÉ OU À PAYER ± AJUSTEMENTS = VT

II. LA MISE EN ŒUVRE DE LA VALEUR TRANSACTIONNELLE AU TOGO (suite)

- L'amélioration de la procédure sélectivité (renforcement de la sélectivité automatique des déclarations)
- Renforcement des procédures douanières à l'importation au port de Lomé.
- Renforcement du contrôle douanier.
- Processus de décisions anticipées en cours.

II. LA MISE EN ŒUVRE DE LA VALEUR TRANSACTIONNELLE AU TOGO (suite)

- L'instauration et la synchronisation des Numéros d'Identification Fiscales (NIF) entre le commissariat des impôts et le commissariat des douanes et droits indirects.
- Appropriation des différentes recommandations de la mission de l'OMD sur le système d'évaluation en douane au Togo.
- Mise en œuvre du module de contrôle de la valeur dans le Sydonia (Asyval).

II. LA MISE EN OEUVRE DE LA VALEUR TRANSACTIONNELLE AU TOGO (suite)

□ Renforcement du cadre organique

- Renforcement des prérogatives de la Division du Tarif, de la Valeur et des Règles d'Origine.
- Mise en place d'une **cellule de contrôle de la valeur**.
- Création d'une Division d'analyse de risque.
- Instauration des organes de recours dans le nouveau code des douanes:
 - ✓ Commission Administrative de Règlement des Litiges Douaniers(CARLD)
 - ✓ Commission Nationale de Conciliation et d'Expertise Douanière (CNCED).

II. MISE EN ŒUVRE DE LA VALEUR TRANSACTIONNELLE AU TOGO (suite)

- Recrutement d'un cabinet chargé de la mise en place d'une application d'évaluation des véhicules d'occasion dans le cadre du Projet d'Appui à la Gouvernance Fiscale (PAGFI).

II. MISE EN ŒUVRE DE LA VALEUR TRANSACTIONNELLE AU TOGO (suite)

❑ Importance de la cellule contrôle de la valeur

- Créée le 06 janvier 2020 par décision n° 001/OTR/CG/CDDI et opérationnelle à partir de mai 2020.
 - Rupture du contrat du Programme de Vérification des Importations (PVI) avec COTECNA le 30 avril 2020.
- Prend en charge toutes les fonctions centrales de l'évaluation en douane des marchandises.
 - ✓ Collecte, traitement et analyse des informations portant sur la valeur en douane.

II. MISE EN ŒUVRE DE LA VALEUR TRANSACTIONNELLE AU TOGO (suite)

- ✓ Mise en exploitation sur le serveur de production du module de la valeur dans le site pilote des bureaux des douanes Lomé Port.
- ✓ Création des **Codes de Spécification Tarifaires (CST)** dans le système pour 05 produits retenus pour le démarrage (riz, sucre, pates alimentaires, cigarettes, tissus).
- ✓ Liaison des CST au fichier sélectivité valeur.
- ✓ Suivi des déclarations utilisant les CST et productions de rapports hebdomadaires.

II. MISE EN ŒUVRE DE LA VALEUR TRANSACTIONNELLE AU TOGO (suite)

- ✓ Appui au bureau pilote dans le contrôle des déclarations liées par le CST.
- ✓ Création des CST pour 06 nouveaux autres produits (volailles et découpes de volailles congelées, les poissons congelés, huiles végétales , les tomates concentrées, les bouillons alimentaires et les huiles lubrifiantes).
- ✓ Couverture d'autres principaux bureaux.
- ✓ Participation au règlement des litiges nés des contestations de l'application de la valeur transactionnelle.

II. MISE EN ŒUVRE DE LA VALEUR TRANSACTIONNELLE AU TOGO (suite)

□ C'est quoi un CST?,

- Code à 04 digits conçu pour préciser davantage les caractéristiques des marchandises à des fins d'évaluation.
- Les CST sont créés sur la base des données Sydonia disponibles.
- Le module valeur dans Sydonia World prévoit une table de référence qui permet de créer un CST suivant les caractéristiques de la marchandise, la position tarifaire, la désignation commerciale, le conditionnement, la marque, l'origine et la provenance.
- La gestion des CST permet de disposer d'une base de données valeur, servant d'analyse de risque pour un contrôle automatisé de la valeur en douane.

II. MISE EN ŒUVRE DE LA VALEUR TRANSACTIONNELLE AU TOGO (suite)

□ Appuis techniques

➤ COTECNA

- COTECNA a assisté le Togo pendant plus de 20ans dans le cadre du PVI.
- Ce contrat PVI a été résilié depuis avril 2020 suite à la création de la Cellule Contrôle Valeur (CCV) au sein du commissariat des Douanes et Droits Indirects (CDDI).
- La douane continue néanmoins à travailler avec COTECNA dans d'autres domaines.

II. MISE EN ŒUVRE DE LA VALEUR TRANSACTIONNELLE AU TOGO (suite)

➤ COTEC

- L'évaluation des véhicules d'occasion est confiée à la Compagnie Togolaise d'Evaluation et de Contrôle (COTEC).
- Le Togo est entrain de développer une application pour mettre fin à cette assistance dans le cadre du programme de reprise des fonctions externalisées. Les documents de conception fonctionnelle et techniques sont déjà validés.

II. MISE EN ŒUVRE DE LA VALEUR TRANSACTIONNELLE AU TOGO (suite)

➤ **ANTASER**

ANTASER s'occupe de l'émission et de la gestion du Bordereau Electronique de Suivi de Cargaison (BESC).

Le BESC est exigé lors des dépôts des déclarations en douane et constitue un outil efficace d'analyse de risque et aide à la prise de décision en matière d'évaluation en douane.

II. MISE EN ŒUVRE DE LA VALEUR TRANSACTIONNELLE AU TOGO (suite)

➤ Application GF TRADE

- Application mise en place par la Global Financial Integrity (GFI) sous contrat avec l'O.T.R.
- Outil efficace de gestion de risque lié à l'évaluation en douane.
- Offre une base de données dynamique qui aide au contrôle de la valeur en douane.

Ces différentes restructurations réglementaires et structurelles ont véritablement aidé la douane togolaise dans la mise en œuvre de l'application de l'Accord. Quelques difficultés subsistent néanmoins.



III . LES DIFFICULTES LIÉES A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD

- ✓ L'environnement commercial n'est pas entièrement sécurisé.
- ✓ Le poids du secteur informel encore lourd ; il crée souvent une concurrence déloyale et décourage les opérateurs honnêtes.
- ✓ Quelques poches de résistance au changement.
- ✓ Insuffisance du niveau de civisme fiscal.
- ✓ La cybercriminalité et la falsification des documents commerciaux.
- ✓ Les défis du commerce électronique

III. LES DIFFICULTES LIÉES A LA MISE ŒUVRE DE L'ACCORD (suite)

- ✓ Mobilité des agents et absence de spécialisation.
- ✓ Retard dans la validation des mécanismes de décisions anticipées.
- ✓ Difficultés d'application de la Décision 6.1 concernant le doute raisonnable.
- ✓ Insuffisance d'échanges de renseignement.

Etc.

IV. LES PERSPECTIVES

- ❖ Renforcer la politique en matière d'évaluation.
- ❖ Mettre rapidement en œuvre les procédures de décisions anticipées.
- ❖ S'impliquer davantage dans la validation des textes d'application du nouveau code des douanes.
- ❖ Renforcer le Cadre de Partenariat Privilégié(CPP).



IV. LES PERSPECTIVES(suite)

- ❖ Etendre les CST à un plus grand nombre de produits et à tous les bureaux pour éviter les distorsions dans l'évaluation des marchandises.
- ❖ Instituer un cadre permanent d'échanges de bonnes pratiques en matière d'évaluation.
- ❖ Renforcer le processus de dématérialisation et l'étendre à tous les bureaux et à toutes les procédures douanières.
- ❖ Renforcer le contrôle a posteriori.
- ❖ Renforcer les contrôles mixtes.

Etc.



V. CONCLUSION

- Les défis de la mise en œuvre de l'Accord sur l'évaluation sont grands:
 - ✓ Rendre le commerce prévisible, juste et équitable.
 - ✓ Permettre un environnement commercial sûr au service du développement économique.
- La mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges aidera dans ce sens, en rendant nos frontières “intelligentes” ou “SMART”.

V. CONCLUSION (suite)

- Des procédures douanières simples, modernes et harmonisées sont essentielles pour rendre les échanges internationaux aussi efficaces que possible.
- Le Togo poursuit ses efforts de modernisation dans tous les domaines.
- L'OTR est un modèle d'innovations et de modernisation des procédures et outils de travail. Les résultats sont visibles sur tous les plans, spécialement sur les recettes fiscales et douanières.

V. CONCLUSION (suite)

- Tous ces efforts seront plus perceptibles grâce au renforcement de capacité des ressources humaines.
- Un accent particulier doit être mis sur la lutte contre la corruption et l'éthique.
- Une expertise en matière d'évaluation est nécessaire.
- Avec une assistance technique et financière soutenue.



Merci
Pour votre attention